

Montréal, le 1^{er} février 2011

Monsieur Stéphane Bergeron
Député de Verchères
Vice-président, Commission de l'économie et du travail
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.35
Québec (Québec) G1A 1A4

**OBJET : Commission de l'économie et du travail (« CET ») – Mandat d'initiative
sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues
au Code du travail
Conflits de travail au Québec (vs Quebecor) – Nombre de jours-
personnes perdus par année – 2000 à 2009**

Monsieur le député,

Lors de la comparution de Quebecor devant les membres de la CET le 1^{er} février courant, vous avez voulu me questionner sur des statistiques auxquelles vous référiez et qui vous portaient à conclure que 54 % des jours-personnes perdus pour des lock-out dans le secteur privé au Québec de 2000 à 2009 étaient attribuables à des lock-out décrétés chez Quebecor.

Je vous ai alors répondu que j'étais très surpris par ces statistiques que je n'avais pas eu l'occasion d'analyser et qu'il faudrait y avoir accès afin de pouvoir en débattre en toute sérénité. À la fin de comparution, vous m'avez remis les documents sur lesquels vous vous étiez appuyé pour faire de telles affirmations.

Nous avons étudié les dits documents et les rapports qui ont été utilisés pour les préparer, lesquels furent identifiés par Simon Blouin, du Service de la recherche de la Direction de la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Nos vérifications m'ont permis de constater que j'avais eu raison de réagir comme je l'ai fait devant les membres de la CET.

Il nous est apparu clairement que les sources utilisées pour confectionner ce tableau de statistiques attribuent effectivement faussement à Quebecor un lock-out pour le conflit qui est survenu chez Vidéotron le 8 mai 2002. Il suffit de consulter le communiqué de presse du SCFP émis le 8 mai 2002 (joint à cette lettre à titre de référence) pour se rendre à l'évidence qu'il s'agissait bel et bien non pas d'un lock-out mais d'une grève déclenchée par le syndicat à la veille d'une période critique pour l'entreprise, soit les déménagements du 1^{er} juillet.

612, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H3C 4M8
Canada
quebecor.com

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU
TRAVAIL

Déposé le : 02/02/2011

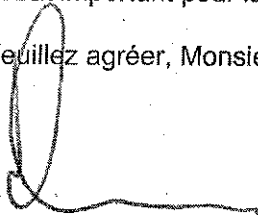
No. : CET-078

Secrétaire : DU

S'il est vrai que Quebecor a fait parvenir, suite à cet avis de grève, un avis de lock-out, elle l'a fait pour protéger ses opérations. D'ailleurs, si l'on suivait la même logique, il faudrait dire que le conflit qui existe présentement au Journal de Montréal est une grève. En effet, suite au lock-out déclenché par l'entreprise le 24 janvier 2009, la CSN émettait un communiqué de presse (joint à cette lettre à titre de référence) affirmant qu'elle déclenchait une grève illimitée à compter du 26 janvier 2009, en précisant qu'elle n'avait pas l'intention d'accepter de laisser aller des emplois et des conditions de travail.

Il faut donc retirer des jours-personnes perdus attribués à Quebecor un total de 866,686 jours-personnes perdus. Cette opération permet de réduire de 54 % à 6,2 % le nombre de jours-personnes perdus pour des lock-out dans le secteur privé au Québec de 2000 à 2009 attribuables à des lock-out décrétés chez Quebecor. Vous conviendrez avec moi que le portrait réel de la situation est fort différent de celui que vous avez brossé publiquement devant les membres de la CET et que je me devais de rectifier les faits afin d'éclairer un débat important pour la société québécoise.

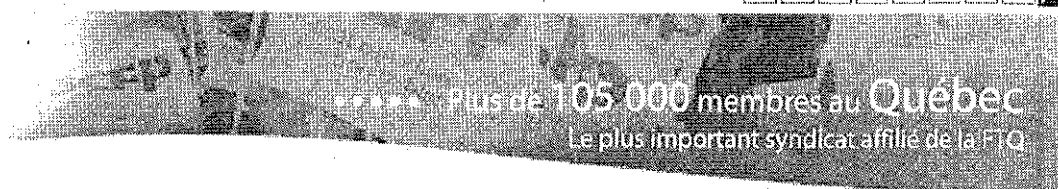
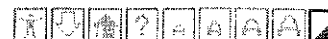
Veuillez agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Pierre Karl Péladeau
Président et chef de la direction

PKP/jr
Pièces jointes

c.c. François Ouimet, Député de Marquette
Claude Bachand, Député d'Arthabaska
François Bonnardel, Député de Shefford
Éric Caire, Député de La Peltre
Alexandre Cloutier, Député de Lac-Saint-Jean
Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup
André Drolet, Député de Jean-Lesage
Maryse Gaudreault, Députée de Hull
Johanne Gonthier, Députée de Mégantic-Compton
Guy Leclair, Député de Beauharnois
Georges Mamelonet, Député de Gaspé
Lorraine Richard, Députée de Duplessis



Menu principal
Le portail de la presse

Communiqué

2002-05-03 13:24:11

À compter du 8 mai - GRÈVE DES EMPLOYÉS DE VIDÉOTRON

Première visite ?

Accueil

Agenda

À propos du SCFP

Archive des nouvelles

Bulletin

SCFP En Bref

Caricatures de Pat©

Conventions collectives

Cotisation syndicale

Équité salariale

Mémoires

Les PPP en question

Se syndiquer au SCFP

Comité des femmes

Comité des jeunes

Comité du triangle rose

Comité justice mondiale

Comité santé-sécurité

Conseil québécois des autochtones

Les services du SCFP

Les syndicats locaux sur le Web

Les membres du SCFP

Affaires sociales

Communications

Éducation

Énergie

Municipalités

Secteur mixte

Sociétés d'État et organismes publics

Transport aérien

Montréal, le vendredi 3 mai 2002 – Les quelque 2 200 employés de la plus importante entreprise de câblodistribution au Québec vont débrayer, à compter de zéro heure une minute, mercredi prochain, le 8 mai. Le déclenchement de cette grève survient après que l'ensemble du personnel de Vidéotron Limitée (câble et Internet) a rejeté les « offres » de l'employeur et voté en faveur de la grève à plus de 99 %. Ce matin, la partie syndicale a transmis un avis de grève formel, conformément aux dispositions du *Code canadien du travail*.

Yves Lalonde, président du SCFP 2815 (employés de Vidéotron de l'Ouest du Québec) sait que le conflit pourrait être long, mais considère qu'il ne s'agit pas d'une négociation ordinaire. « *Ce qui est en cause ici, c'est le démantèlement pur et simple de la compagnie* », précise-t-il. « *Après avoir acheté Vidéotron à gros prix avec l'aide de la Caisse de dépôt, Pierre Karl Péladeau veut tout simplement revendre en pièces détachées* », explique Yves Lalonde.

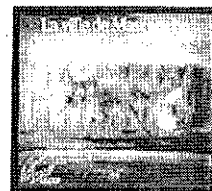
La grève pourrait forcément se répercuter sur les abonnés, car il est à prévoir que la qualité des services offerts à la clientèle en souffrira. D'autre part, les mois de mai et juin constituent une période d'abonnement très active, un grand nombre de Québécois planifiant leurs déménagements du 1er juillet. Cette conjoncture particulière pourrait aussi mettre une pression additionnelle sur les services de Vidéotron.

Des profits pour Vidéotron

Le 15 février dernier, Quebecor rendait publics les résultats de ses filiales pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2001. Par rapport à l'année 2000, Vidéotron a connu un accroissement de ses revenus de 7,7 % en 2001 (709,6 millions de dollars contre 659 millions en 2000), de même qu'un accroissement du bénéfice d'exploitation de 15,8 % (revenus-dépenses d'exploitation, 271,9 millions comparativement à 234,9 millions en 2000), ainsi qu'une hausse de sa marge bénéficiaire (taux de profit brut) à 38,3 % contre 35,6 % en 2000. Ces résultats ont été réalisés la même année, en dépit de la prétendue perte de 46 000 abonnés selon Quebecor.

Malgré ces résultats très positifs, Quebecor demande quand même des compressions de l'ordre de 30 millions à ses employés. Si elles devaient être acceptées, ces demandes signifieraient la perte de plus de 1 000 emplois à Vidéotron. Les demandes patronales reposent sur l'impartition, la sous-traitance et la réduction brutale des conditions de travail pour le personnel. À titre d'exemple, les techniciens que Quebecor veut vendre à Entourage Solutions technologiques, verraient leur salaire réduit de 31 à 34 %, sans compter la perte d'autres avantages, comme leur fonds de retraite.

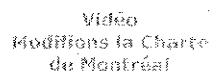
On se rappellera que lors de l'achat de Vidéotron par Quebecor, plusieurs de nos politiciens répétaient que le Québec ne devait pas laisser filer ce fleuron



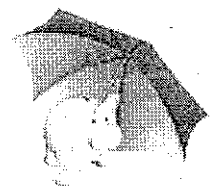
Bornes-fontaines
Mascouche à nouveau
éclaboussée



Modifions la Charte
de la
Ville de Montréal
Pétition en ligne



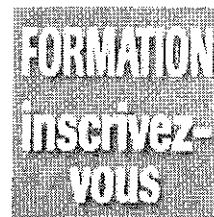
Vidéo
Modifions la Charte
de Montréal



Une retraite
à l'abri
des soucis

FORMATION
SCFP

Programme 2011 du
Service de la
formation



Transport urbain

Universités

English

**CUPE In Brief
(Newsletter)**

québécois des communications aux mains de Rogers, une compagnie de câblodistribution du Canada anglais. Il est assez triste de constater qu'aujourd'hui, Quebecor Média veut tout simplement démanteler Vidéotron pour maximiser ses profits.

Le personnel de Vidéotron Limitée (câble et Internet) est représenté par deux syndicats, le SCFP 2815 pour l'Ouest du Québec, environ 1 800 membres, et le SCFP 1417 pour l'Est du Québec, environ 380 membres. Comptant au total 7 000 membres dans les communications au Québec, le SCFP est présent dans plusieurs autres secteurs, notamment la santé et les services sociaux, l'éducation, les transports urbain et aérien, les sociétés d'État et organismes publics québécois, l'hydroélectricité et les municipalités. Avec près de 100 000 membres, le SCFP est le plus important affilié de la FTQ.

LES FILS RSS

SCFP

ABONNEZ-VOUS



LES TRAVAILLEURS
FONCTION

SCFP

Site pancanadien du
SCFP



FTQ

Logo du SCFP-Québec | Politique de confidentialité | Pour nous joindre

Propulsé par Édimestre Plus^{RC}



Communiqué de presse

Conflit au Journal de Montréal

Les syndiqués votent la grève à 99,6 %

Les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (FNC-CSN) ont démontré qu'ils étaient solidaires devant l'attitude de la direction de Quebecor Media et de Pierre K. Péladeau depuis le début de la négociation pour le renouvellement de leur convention collective.

À scrutin secret, ils ont voté dans une proportion de 99,4 % contre les demandes patronales et à 99,6 % en faveur de la grève générale illimitée, qui est déclenchée immédiatement.



« Les résultats sont sans équivoque, a mentionné le président du STIM-CSN, Raynald Leblanc. Le message que l'assemblée lance à Pierre K. Péladeau est clair : nous n'acceptons pas de laisser aller nos emplois et nos conditions de travail pour lui permettre d'aller de l'avant avec son plan de convergence illimitée qui porterait un dur coup à la qualité de l'information au Québec. Si le Journal de Montréal est en difficulté financière, ce que nous ne croyons pas, qu'il en fasse la démonstration. Au contraire, nos estimations nous indiquent que l'entreprise a fait des profits de 50 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 200 millions l'année dernière. »

Le président du syndicat a indiqué qu'une importante campagne sera lancée cette semaine pour demander à la population de ne plus lire le Journal de Montréal, de ne plus l'acheter et de se désabonner. « Ce que publie Quebecor Media depuis hier est une honte ! C'est un torchon qui ne mérite pas d'être acheté », a poursuivi Raynald Leblanc.

Ce dernier a aussi déclaré que les personnes qui signent encore une chronique devraient prendre exemple sur les Jacques Demers, Martin Brodeur, Daniel Green et autres qui ont cessé leur collaboration en raison du conflit de travail.

Page 1 of 1

Date : 26-01-2009

Thème : Conflit CSN - J de Montréal

Rédigé par : Robert Guérin, Lucie St-Onge, Stéphanie des communications de la CSN, 514-792-0745